La règlementation du transport des marchandises dangereuses par voie fluviale

Ref: PR-ENV-ADN

DURÉE : **1 Jour** (6H)
Prix : **Nous contacter**

PRÉSENTIEL



Objectifs et compétences visés

- Identifier les risques générés par les marchandises dangereuses.
- Appliquer les obligations issues de la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par voie fluviale (ADN).
- Identifier les missions et les responsabilités des différents acteurs impliqués dans le transport fluvial de marchandises dangereuses (expéditeur, chargeur, transporteur, destinataire, conseiller à la sécurité).

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Toute personne intervenant dans le transport de marchandises dangereuses par voie fluviale (emballeurs, expéditeurs, transitaires, ...)

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Contenu de la formation

- La réglementation du transport des marchandises dangereuses
- La classification des produits selon l’ADN
- Les types de bateaux, les éléments de sécurité
- La procédure d’expédition
- Les procédures de chargement et déchargement
- Les documents liés au transport
- Les conditions de transport
- Les acteurs et leurs responsabilités
- Notions de sûreté

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

- QCM de validation des connaissances
- Attestation de formation

Nos plus

Une formation entièrement personnalisable à vos produits ou déchets soumis à l'ADN (en intra, sur mesure).

Des intervenants spécialisés dans le domaine du transport des marchandises dangereuses par voie fluviale.

CNPP en quelques chiffres

21000
stagiaires / an



Des infrastructures pédagogiques uniques

+ de 500
diplômés / an

+ de 400
intervenants

98%
de stagiaires satisfaits en 2025

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70